

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOLOGIQUE DU QUÉBEC



FEU VERT POUR UNE
STRATÉGIE COLLECTIVE

TABLE DES MATIÈRES

RÉALISATION :

Le présent plan de développement est une réalisation de la Filière biologique du Québec. Ce projet a été rendu possible grâce à la participation financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

RECHERCHE, CONSULTATION ET RÉDACTION DU PLAN :

Suzanne Dion, consultante en planification stratégique
Alain Rioux, directeur général,
Filière biologique du Québec

SOUTIEN À LA RECHERCHE ET À LA RÉDACTION DU PLAN :

France Gravel, présidente de la Filière biologique du Québec
Yves Gélinas, Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
Sylvie Petitpas, consultante en communication

RÉVISION LINGUISTIQUE :

Magali Blein, consultante,
Mots de passe inc.

IMPRESSION :

Solisco

PHOTOGRAPHIES :

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :
Éric Labonté, Marc Lajoie

Filière biologique du Québec

ISBN : 978-2-9808388-1-1

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2010

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, 2010

Édition : 1^{er} trimestre 2010

AVANT-PROPOS	3
1. INTRODUCTION	4
2. UN NOUVEAU POSITIONNEMENT	5
Vision du secteur	5
Valeurs du secteur	5
Démarche de planification stratégique	6
Mise en œuvre du plan	6
Axes de développement	7
Indicateurs de résultats	7
3. AXES DE DÉVELOPPEMENT	8
Axe 1 : Augmenter l'offre de produits biologiques québécois en fonction de l'évolution des marchés	8
Axe 2 : Valoriser l'appellation biologique au Québec	14
Axe 3 : Améliorer l'harmonisation de l'encadrement réglementaire canadien et québécois	18
Axe 4 : Soutenir l'établissement de maillages et de chaînes de valeur	22
Axe 5 : Augmenter le contrôle des contaminations géniques	26
Axe 6 : Assurer la mise en place d'une structure d'appui efficace pour soutenir le développement à long terme du secteur	30
4. CONCLUSION	32
ANNEXE 1 – Liste des documents produits au cours de l'exercice	33
ANNEXE 2 – Liste des participants et participantes aux rencontres de réflexion stratégique	33
ANNEXE 3 – Liste des personnes clés rencontrées dans le cadre du développement du plan	34
ANNEXE 4 – Liste des acronymes	34
ANNEXE 5 – Indicateurs de résultats	35

AVANT-PROPOS

Dans son rapport publié en février 2008, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec retenait le secteur biologique comme l'un des trois secteurs prioritaires à développer au Québec. Cette recommandation était justifiée notamment par le fait que le marché des produits biologiques était en forte croissance et que les entreprises québécoises ne pouvaient répondre à cette demande que dans une faible proportion.

Dans la foulée de cet important rapport, un chantier ministériel était mis en place dès le printemps 2008 pour assurer un suivi aux recommandations qu'il contenait. C'est dans ce cadre de travail que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) demandait la collaboration de la Filière biologique du Québec dans la détermination des principaux enjeux de développement du secteur pour les quatre prochaines années.

En 2009, le conseil d'administration de la Filière entreprenait donc une démarche de réflexion stratégique avec l'ensemble de ses partenaires pour revoir le positionnement du secteur à la lumière de ce nouveau contexte. L'exercice s'est déroulé en tenant compte des recommandations de la Commission, en s'inspirant des politiques et des stratégies de soutien utilisées dans les pays concurrents et en considérant les répercussions sur le secteur de la nouvelle réglementation fédérale sur les produits biologiques, en vigueur depuis juin 2009.

Le plan issu de cette démarche prend en considération tant les besoins des acteurs du secteur que les attentes des consommateurs et comprend des axes de développement qui sont de nature à stimuler autant l'offre que la

demande des produits biologiques. La Filière souhaite donc que ce plan devienne un outil de développement collectif efficace et qu'il serve de référence au plus grand nombre possible d'organisations.

À titre de présidente, je tiens pour ma part à souligner l'importance du soutien financier additionnel accordé à la Filière biologique par le gouvernement du Québec. Cette aide significative permettra à la Filière de jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre d'un plan qui marque une étape majeure pour le développement du secteur. De même, les mesures gouvernementales d'appui au secteur vont grandement faciliter l'atteinte des principaux objectifs de ce plan, qui sont d'augmenter l'offre, de valoriser l'appellation biologique, d'assurer l'harmonisation de l'encadrement réglementaire canadien et québécois, d'établir de nouvelles chaînes de valeur, de protéger la production biologique des contaminations géniques et d'assurer la mise en place d'une structure d'appui efficace pour soutenir le développement à long terme du secteur. Je suis convaincue que le secteur biologique bénéficie actuellement d'une occasion unique à saisir pour mieux définir son positionnement sur l'échiquier agricole et agroalimentaire. Au nom de la Filière biologique du Québec, je donne donc le feu vert à toutes les entreprises et organisations qui souhaitent contribuer à la réalisation de cette stratégie collective, afin que nous puissions atteindre avec succès les objectifs de développement du secteur.

France Gravel, présidente

1 INTRODUCTION

L'agriculture biologique est basée sur des pratiques d'aménagement et de gestion agricole qui visent à conserver l'équilibre et la qualité des écosystèmes. Les méthodes de production utilisées dans les entreprises sont des plus modernes, et permettent de maintenir et d'améliorer tant la structure que la fertilité du sol. Le mode de production biologique s'appuie aussi sur des pratiques agro-environnementales de sélection et de rotation des cultures, de gestion des eaux et de recyclage des résidus végétaux et animaux, qui contribuent grandement à la protection de l'environnement.

Dans le respect de toutes ces pratiques, les producteurs biologiques ne peuvent utiliser ni intrants de synthèse (pesticides, fertilisants, etc.), ni hormones de croissance, ni organismes génétiquement modifiés (OGM). De leur côté, les transformateurs n'utilisent qu'une liste très restreinte d'additifs alimentaires permis par le cahier des charges qui régit la transformation d'aliments biologiques. Ainsi, les produits biologiques peuvent être reconnus comme des aliments sains produits dans un environnement sain.

Il est clair qu'un tel mode de production s'inscrit dans les grandes tendances actuelles de consommation. En effet, les sondages menés auprès des consommateurs du Québec et d'ailleurs démontrent que ces derniers sont de plus en plus sensibles à l'aspect « qualité des aliments » et qu'ils font davantage le lien entre les aliments qu'ils consomment et leur santé. Les consommateurs se soucient également de la protection de l'environnement et favorisent les achats de proximité. De plus, on dénote qu'un nombre croissant d'entre eux se préoccupent du bien-être animal.

Comme les produits biologiques répondent à l'ensemble de ces facteurs, la demande pour ces produits ne peut que s'accroître. Le secteur biologique doit donc être prêt à relever les défis importants posés par la nécessité d'un plus grand approvisionnement des marchés, tant au Québec et au Canada, qu'ailleurs dans le monde.

Fort heureusement, le Québec a l'avantage de pouvoir compter sur un savoir-faire solide, acquis pendant plus de quatre décennies par les producteurs et les transformateurs biologiques. De plus, le secteur biologique québécois a développé une grande capacité de concertation de tous les acteurs de la filière, un atout important pour faire face aux enjeux de développement actuels. Il a également mis en place un système de contrôle des produits d'appellation biologique pour assurer le consommateur de l'authenticité des produits, ce qui le place en position avantageuse sur les marchés. Avec tous ces acquis, le secteur biologique a donc de bonnes assises pour optimiser son positionnement à l'intérieur d'un nouveau plan de développement.

2 UN NOUVEAU POSITIONNEMENT

VISION DU SECTEUR

La vision de développement retenue par les représentants du secteur est la suivante :

En 2014, le secteur biologique du Québec sera reconnu pour la qualité, la variété et l'accessibilité de ses produits, ainsi que pour son apport à la protection de l'environnement et sa capacité concurrentielle sur le marché canadien et les marchés d'exportation.

VALEURS DU SECTEUR

Intégrité de l'appellation : le secteur biologique québécois fonde son développement sur la crédibilité et la notoriété de l'appellation biologique.

Développement durable : le développement économique du secteur biologique se réalisera en misant sur la protection de l'environnement et en tenant compte des nouveaux enjeux sociaux du monde agricole et agroalimentaire, particulièrement celui de l'occupation du territoire.

Concertation : le développement du secteur biologique se base sur la capacité de ses partenaires et intervenants à s'entendre sur une stratégie collective et à s'engager dans la réalisation de cette stratégie.

Dynamisme : le secteur biologique québécois comprend plusieurs entreprises dynamiques qui contribuent de façon importante à l'économie agroalimentaire de chacune des régions du Québec, grâce à des pratiques novatrices et à la valeur ajoutée de leurs produits.

Capacité concurrentielle : le développement de l'ensemble de la filière biologique québécoise doit être efficient et rentable pour tous les partenaires, et la commercialisation des produits doit être basée sur des prix justes tant pour les entreprises que pour les consommateurs.

Leadership : le secteur biologique québécois assure un leadership dans la différenciation des produits en étant à l'avant-garde dans ses pratiques de production, de transformation et de mise en marché.

DÉMARCHE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

En septembre 2009, la Filière biologique du Québec a entrepris une démarche de consultation pour doter le secteur d'un nouveau plan de développement. La démarche s'est déroulée sur une période de six mois, comprenant une phase préparatoire et une phase de réflexion stratégique, suivie d'une phase de rédaction et de validation du plan.

La phase préparatoire a d'abord donné lieu à la réalisation d'un bilan des activités découlant du plan stratégique 2004-2009 (doc. 1, annexe 1). Puis, à partir du bilan et en vue de documenter une rencontre de réflexion stratégique, le conseil d'administration de la Filière a déterminé les principaux défis du secteur pour l'avenir (doc. 2, annexe 1). Les recommandations du rapport Pronovost (doc. 5, annexe 1) ainsi que le compte rendu d'une étude d'ÉcoRessources commandée par la Fédération d'agriculture biologique du Québec (FABQ) (doc. 6, annexe 1), de même que dix rencontres réalisées auprès de personnes clés ont également constitué de bonnes sources d'information stratégique (annexe 3).

Par la suite, la phase de réflexion stratégique s'est articulée autour d'une rencontre avec un groupe composé d'une vingtaine de partenaires et représentants du milieu. Cette rencontre a permis de déterminer les domaines où des actions devaient être menées pour faire progresser le secteur (doc. 3, annexe 1). De plus, afin de tenir compte des besoins spécifiques des transformateurs, un groupe de représentants de ce secteur d'activités a été consulté pour préciser les priorités d'action dans ce domaine (doc. 4, annexe 1).

La phase de rédaction et de validation du plan a permis de s'assurer que le contenu du plan reflétait bien les besoins exprimés par le milieu et répondait aux attentes des partenaires et des principaux bailleurs de fonds de la Filière.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN

La Filière biologique du Québec a pour mission de favoriser la concertation entre tous les maillons de la chaîne des produits issus de l'agriculture biologique du Québec et d'assurer la coordination des efforts des partenaires du secteur, dans une optique de développement des marchés.

À ce titre, la Filière jouera un rôle majeur dans la réalisation du plan, en s'assurant d'avoir les ressources nécessaires pour coordonner ou réaliser les travaux liés aux différents axes de développement retenus. De plus, la Filière prendra les moyens nécessaires afin que le nouveau plan de développement devienne une référence pour orienter le soutien financier accordé au secteur.

Pour qu'il y ait une mise en œuvre concertée du plan, la Filière va interpeller tous ses partenaires dans le but de compléter avec eux le plan d'action intégré à ce document et de le rajuster, au besoin, chaque année. Les résultats découlant du plan de développement feront l'objet d'un bilan annuel, qui sera soumis au conseil d'administration de la Filière et diffusé par la suite le plus largement possible aux partenaires du secteur.

AXES DE DÉVELOPPEMENT

Les consultations menées par la Filière ont permis de préciser les six axes prioritaires sur lesquels le secteur biologique compte baser son développement au cours des cinq prochaines années :

- augmenter l'offre de produits biologiques québécois en fonction de l'évolution des marchés ;
- valoriser l'appellation biologique au Québec ;
- améliorer l'harmonisation de l'encadrement réglementaire canadien et québécois;
- soutenir l'établissement de maillages et de chaînes de valeur ;
- augmenter le contrôle des contaminations géniques ;
- assurer la mise en place d'une structure d'appui efficace pour soutenir le développement à long terme du secteur.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Afin d'être en mesure d'évaluer la progression dans l'atteinte des résultats, des indicateurs de suivi et des objectifs de croissance ont été retenus. Ces objectifs de croissance sont d'ordre collectif et ne sauraient engager la responsabilité d'un partenaire ou d'une entreprise sur une base individuelle. Si l'on considère le taux de croissance du secteur biologique au cours des dernières années, le soutien additionnel au secteur et l'environnement d'affaires actuel des entreprises, l'atteinte des objectifs de croissance fixés par l'ensemble du secteur semble réaliste.

3 AXES DE DÉVELOPPEMENT

AXE 1

AUGMENTER L'OFFRE DE PRODUITS BIOLOGIQUES QUÉBÉCOIS EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS

Le commerce mondial de produits biologiques connaît une importante croissance depuis plusieurs années. Ainsi, les produits importés sont de plus en plus présents sur le marché canadien et, pour plusieurs catégories de produits, on peut remarquer que le marché semble en voie d'atteindre une certaine maturité. Dans ce contexte, il sera essentiel d'acquérir une solide connaissance de l'évolution des marchés pour choisir les créneaux de production les plus judicieux pour le Québec.

Actuellement, les producteurs et les transformateurs québécois répondraient à seulement 30 % de la demande domestique, ce qui laisse place à l'accroissement de l'offre de produits. Il sera toutefois nécessaire que le secteur obtienne un soutien accru en matière de financement, de recherche, de services-conseils et de formation pour rendre les entreprises plus concurrentielles et relever ce défi de croissance. De plus, il faudra mettre en place

des mesures d'accompagnement pour les entreprises en démarrage et en transition vers le biologique, afin de tenir compte des investissements requis par le mode de production biologique et d'aider ces entreprises à atteindre une viabilité économique le plus rapidement possible.

Les mesures issues du chantier bio et financées par le MAPAQ constitueront de solides appuis pour l'atteinte des objectifs de l'axe sur l'augmentation de l'offre des produits biologiques québécois. Ces mesures visent notamment l'adaptation technologique, le transfert du savoir-faire et la recherche appliquée, le perfectionnement des conseillers et des producteurs, l'appui à la transition au biologique et le soutien à la gestion de la certification de l'entreprise. La réforme annoncée de la politique de soutien financier à l'ensemble du secteur agricole devrait ouvrir de nouvelles possibilités aux producteurs qui souhaitent faire le choix de l'agriculture biologique.

Actuellement, les producteurs et les transformateurs québécois répondraient à seulement 30 % de la demande domestique.



LES INDICATEURS DE L'AXE 1

Les indicateurs qui suivent permettront de mesurer l'atteinte des objectifs concernant l'augmentation de l'offre de produits biologiques québécois en fonction de l'évolution des marchés.

Indicateurs	Objectifs pour 2013*	Augmentation en % sur 3 ans
1. Les superficies sous régie biologique.	Augmenter de 42 000 à 50 000 hectares.	19 %
2. Le nombre d'entailles d'érablières sous régie biologique.	Augmenter de 6,4 millions à 7,5 millions d'entailles.	17 %
3. Le nombre d'entreprises agricoles certifiées biologiques.	Augmenter de 1030 à 1300 entreprises agricoles.	26 %
4. Le nombre d'entreprises de transformation certifiées biologiques.	Augmenter de 198 à 220 entreprises de transformation.	11 %
5. Les budgets de recherche consacrés au secteur biologique.	Un million \$ en recherche par année pour une période de 3 ans, pour un total de 3 millions \$ d'ici la fin de 2013.	s. o.

* Les données nécessaires à l'établissement des objectifs ont été fournies par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV).

Des informations sur chaque indicateur sont présentées à l'annexe 5.



LES CIBLES DE L'AXE 1

Pour augmenter l'offre de produits biologiques québécois en fonction de l'évolution des marchés, la Filière et ses partenaires ont convenu de travailler en tenant compte des six cibles stratégiques suivantes.

CIBLE STRATÉGIQUE 1

Acquérir une meilleure connaissance du marché des produits biologiques

- en regroupant et en analysant les études de marché existantes ;
- en facilitant le financement d'études de marchés ciblés ;
- en coordonnant la mise en place d'une veille sur les marchés, à partir des ressources existantes ;
- en analysant en profondeur les créneaux de marché prioritaires pour le Québec ;
- en diffusant largement les résultats des études sur les principaux marchés visés par les entreprises biologiques du Québec.

CIBLE STRATÉGIQUE 2

Inciter de nouveaux producteurs et transformateurs à obtenir une certification biologique

- en diffusant largement l'information sur les différents types de soutien offerts pour la période de transition et la gestion de la certification ;
- en valorisant et en diffusant des exemples de succès d'entreprises biologiques ;
- en informant les producteurs et les transformateurs des possibilités de diversification offertes par le secteur biologique ;
- en créant des lieux de rencontre entre dirigeants d'entreprises biologiques et ceux d'entreprises conventionnelles.

CIBLE STRATÉGIQUE 3

Améliorer l'accessibilité aux services-conseils pour les entreprises biologiques

- en s'assurant que les services-conseils sont disponibles, adaptés et accessibles financièrement dans chaque région ;
- en renforçant les collaborations déjà établies avec les conseillers des clubs agro-environnementaux et des clubs d'encadrement technique, afin qu'ils soient mieux en mesure de conseiller les entreprises biologiques ;
- en créant des liens avec les conseillers en financement d'entreprises afin qu'ils soient bien informés des besoins et des possibilités du secteur en matière de financement ;
- en diffusant auprès des entreprises l'information disponible sur les services, les politiques et les programmes offerts au secteur biologique ;
- en favorisant le développement d'activités de formation et de services-conseils, particulièrement dans les domaines de la gestion et de la mise en marché.

CIBLE STRATÉGIQUE 4

Soutenir la période de transition vers l'agriculture biologique

- en rendant les renseignements sur la certification biologique plus accessibles aux entreprises ;
- en faisant connaître les nouvelles mesures de soutien à la transition ;
- en améliorant la formation de base et la formation continue par des ententes avec les institutions de formation ;
- en mettant en place des formules de parrainage et de mentorat.

CIBLE STRATÉGIQUE 5

Accroître les activités de recherche et la diffusion des résultats de recherche

- en assurant la mise à jour des besoins de recherche prioritaires au Québec ;
- en assurant les représentations nécessaires sur les plans québécois et canadien afin que le bio fasse partie des priorités des centres de recherche ;
- en orientant le soutien pour accorder la priorité aux projets de recherche qui offrent une incidence significative sur la diminution des coûts de production ;
- en mettant en place des regroupements de chercheurs, producteurs et conseillers dans le but de documenter de nouvelles pratiques et de créer des ententes entre partenaires qui permettent de mieux répondre aux besoins du secteur ;
- en favorisant la mise en place d'un lieu de recherche consacré au développement de l'agriculture biologique.

CIBLE STRATÉGIQUE 6

Assurer le secteur biologique d'un soutien financier approprié à moyen et long terme

- en quantifiant les retombées des activités du secteur biologique sur les plans agronomique, économique, environnemental et social ;
- en utilisant les données significatives sur les retombées du secteur pour appuyer les représentations auprès des instances publiques ;
- en s'assurant que les nouvelles politiques agricoles du Québec et du Canada prennent en compte les besoins du secteur biologique québécois ;
- en demandant aux deux ordres de gouvernement de tenir compte des mesures de soutien au secteur biologique utilisées avec succès dans d'autres pays, afin de les intégrer dans leurs politiques agricoles respectives ;
- en s'assurant que les besoins du secteur biologique soient considérés par La Financière agricole.

LE PLAN DE TRAVAIL POUR L'AXE 1

Les partenariats envisagés ne sont pas exclusifs. Certains sont déjà établis et d'autres restent à confirmer.

Activités	Échéance	Rôle de la Filière	Partenaires envisagés	Commentaires
Amélioration du site Internet de la Filière pour diffuser l'information sur les marchés, les mesures de soutien, etc.	2010 et suivantes	Maître d'œuvre		Dans le but d'assurer une information en continu.
Diffusion auprès des producteurs et des transformateurs des possibilités offertes par les nouvelles mesures gouvernementales, particulièrement en ce qui concerne celles liées à la transition.	À partir du printemps 2010	Collaboration	MAPAQ FABQ	Site Internet Extraits de documents Articles dans les revues spécialisées
Organisation de rencontres régionales pour présenter les enjeux et les possibilités de développement du secteur.	2 en 2010 3 en 2011 3 en 2012 3 en 2013	Collaboration	Bureaux régionaux du MAPAQ	Organisation du secteur Enjeux de développement Plan de développement Possibilités de développement Risques et contraintes Appuis disponibles
Étude sur les paramètres visant la mise en place d'une formule de mentorat adaptée au secteur biologique.	2010 et suivantes	Recherche de financement et coordination du projet	Mentorat-Québec Équiterre FABQ	Firme indépendante
Élaboration d'un document de synthèse faisant le point sur les retombées du secteur.	2011	Recherche de financement et supervision	CARTV	Firme indépendante
Représentation du secteur auprès d'instances publiques et privées.	En continu	Représentation		Financière agricole Centres de recherche Groupes-conseils Agri-Conseils MAPAQ Agriculture Canada

LE PLAN DE TRAVAIL POUR L'AXE 1 (SUITE)

Activités	Échéance	Rôle de la Filière	Partenaires envisagés	Commentaires
Organisation, aux deux ans, d'un colloque de haut niveau à l'intention des conseillers et des chercheurs.	2011 2013	Élaboration du projet et soutien au contenu	CRAAQ IRDA Universités CEGA	
Organisation d'une rencontre de maillage en recherche.	2012	Collaboration	CRAAQ IRDA	Comité de recherche du CRAAQ
Développement de modèles adaptés en gestion d'entreprises biologiques et en mise en marché.	2011 à 2012	Élaboration du projet et collaboration	CEGA FABQ	
Suivi des investissements et des résultats des projets de recherche.	En continu	Coordination	CRAAQ	Bilan annuel
Document d'analyse faisant le point sur les formations existantes et sur leur accessibilité.	2011	Élaboration et supervision du projet	Cégep de Victoriaville	
Développement de modèles adaptés pour la formation des conseillers.	2010 à 2012	Élaboration du projet et collaboration	Cégep de Victoriaville Agriconseils Équiterre	

AXE 2

VALORISER L'APPELLATION BIOLOGIQUE AU QUÉBEC

Une augmentation de l'offre de produits biologiques doit nécessairement être accompagnée par des mesures qui soutiennent le développement de la demande. Or, l'évolution de cette demande dépend en grande partie de la crédibilité et de la notoriété de l'appellation biologique auprès des consommateurs québécois. En ce sens, il faut tout mettre en œuvre pour faire connaître le plus largement possible les caractéristiques des produits biologiques et ce qui les distingue des autres produits mis en marché au Québec.

De plus, il faut s'assurer que les consommateurs puissent reconnaître facilement les produits biologiques du Québec sur les tablettes des magasins, afin de les inciter à acheter des produits d'ici. Plus le secteur connaîtra les motivations qui sous-tendent les décisions d'achat de produits biologiques québécois de même que celles qui les empêchent d'acheter ces mêmes produits, et plus il sera en mesure de mettre en place des moyens pour fidéliser les consommateurs actuels et susciter l'adhésion de nouveaux consommateurs.



LES INDICATEURS DE L'AXE 2

Les indicateurs qui suivent permettront de mesurer l'atteinte des objectifs pour la valorisation de l'appellation biologique au Québec.

Indicateurs	Objectifs pour 2013	Augmentation en %
1. Le degré de confiance des consommateurs québécois à l'égard des produits biologiques québécois.	Augmentation de 10 %	10 %
2. Le nombre d'entreprises ayant adhéré au logo BIO Québec.	Augmentation de 300 à 600 entreprises.	100 %
3. Le nombre de citations médias ayant contribué à la valorisation de l'appellation.	À compter de septembre 2010.	S. O.



LES CIBLES DE L'AXE 2

Pour valoriser l'appellation biologique au Québec, la Filière et ses partenaires ont convenu de travailler en tenant compte des trois cibles stratégiques suivantes.

CIBLE STRATÉGIQUE 1

Approfondir les connaissances du secteur sur les motivations d'achat ou de non achat de produits bio par les consommateurs et sur leurs perceptions à l'égard de ces mêmes produits

- en organisant des groupes de discussion (focus groups) composés d'experts en communication et en marketing et de différentes catégories de consommateurs ;
- en réalisant une étude sur les motivations des consommateurs québécois par rapport à l'achat ou non de produits bio ;
- en réalisant un projet d'observatoire de la consommation pour le marché des produits biologiques québécois.

CIBLE STRATÉGIQUE 2

Clarifier le positionnement des produits biologiques du Québec sur les plans de la santé, de l'environnement et de l'économie

- en faisant une synthèse de tous les avantages du mode de production biologique pour établir le positionnement et l'influence du secteur sur l'échiquier agricole et agroalimentaire québécois ;
- en faisant connaître les pratiques utilisées en agriculture biologique et leurs effets positifs sur la protection de l'environnement, la santé et l'économie des régions ;
- en regroupant les données sur la qualité nutritionnelle des produits bio.

CIBLE STRATÉGIQUE 3

Augmenter la notoriété du logo BIO Québec

- en favorisant l'adhésion des entreprises biologiques au logo BIO Québec ;
- en maintenant la gratuité de l'utilisation du logo par les entreprises ;
- en organisant des activités pour augmenter la visibilité du logo BIO Québec ;
- en collaborant à la mise en œuvre d'initiatives régionales de valorisation du logo BIO Québec.

LE PLAN DE TRAVAIL POUR L'AXE 2

Les partenariats envisagés ne sont pas exclusifs. Certains sont déjà établis et d'autres restent à confirmer.

Activités	Échéance	Rôle de la Filière	Partenaires envisagés	Commentaires
Réalisation d'un projet « Observatoire de la consommation bio ».	2010	Maître d'œuvre		Recours à une firme de sondage.
Mise en place d'une campagne d'adhésion au logo BIO Québec.	Été 2010	Maître d'œuvre et coordination	CARTV, FABQ CTAQ, CCDA	
Développement d'un positionnement clair du bio à l'aide des données disponibles.	Été 2010	Supervision du projet	Conseil d'administration de la Filière	Avec l'aide d'une firme spécialisée.
Organisation d'une campagne de relations de presse pour faire connaître : • la valeur de l'appellation ; • le logo BIO Québec.	Automne 2010	Maître d'œuvre	CARTV	Cette campagne aura pour but d'augmenter la notoriété et la crédibilité de l'appellation biologique et du logo BIO Québec.
Création d'un site Internet « grand public » visant les jeunes consommateurs (moins de 35 ans).	Hiver 2011	Maître d'œuvre		Avec l'aide d'une firme spécialisée.
Développement d'outils promotionnels pour la campagne bio.	2010 2011	Maître d'œuvre		Avec l'aide d'une firme spécialisée.
Organisation de visites d'événements nationaux et internationaux.	2011 à 2013	Maître d'œuvre	Expo Est Expo Nuremberg SIAL Resthôtels	
Création de projets pédagogiques à l'intention des étudiants et des professeurs, en collaboration avec plusieurs partenaires.	2011	Élaboration de projets et collaboration	MAPAQ MELSQ MDDEP MSSS	Ce projet intégrera l'expertise d'Équiterre, de l'organisme Jeunes pousses et de la Ferme pédagogique Marichel.
Appui à des activités régionales de valorisation.	2011 et suivantes	Coordination	Tables agroalimentaires Marchés publics Détailants Coop Nord bio Avenue bio de l'Est	
Participation au salon « Manger Santé ».	2011 à 2013	Représentation		

AXE 3

AMÉLIORER L'HARMONISATION DE L'ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE CANADIEN ET QUÉBÉCOIS

L'encadrement réglementaire est jugé essentiel au développement de l'agriculture biologique, car l'avenir de ce type d'agriculture dépend de la capacité des entreprises des différents maillons de la chaîne à maintenir un système dans lequel les consommateurs auront confiance.

Au Québec, le système de certification biologique, mis en place depuis 2000, a atteint une notoriété qui contribue de façon positive au positionnement concurrentiel du secteur biologique. En effet, les normes biologiques de référence du Québec ont été régulièrement mises à jour pour suivre l'évolution de l'industrie et permettre une harmonisation avec les principaux pays où l'appellation biologique est réglementée, dont l'Union européenne et les États-Unis. Plusieurs problèmes d'interprétation des normes ont été résolus au fil des ans, et les producteurs québécois ainsi que les organismes de certification apprécient la qualité, la clarté et la flexibilité des normes québécoises.

Depuis juin 2009, une nouvelle réglementation fédérale sur les produits biologiques est en vigueur. Des travaux sont en cours pour compléter les normes canadiennes et plusieurs représentants du secteur biologique québécois y participent activement. Ceux-ci font valoir les normes en vigueur au Québec et travaillent pour assurer le maintien d'un encadrement réglementaire de qualité tant sur le territoire canadien qu'au Québec.

L'avenir de ce type d'agriculture dépend de la capacité des entreprises des différents maillons de la chaîne à maintenir un système dans lequel les consommateurs auront confiance.

LES INDICATEURS DE L'AXE 3

Les indicateurs qui suivent permettront de mesurer l'atteinte des objectifs pour l'harmonisation de l'encadrement réglementaire canadien et québécois.

Indicateurs	Objectifs
1. Une harmonisation des normes canadiennes et québécoises.	Juin 2011.
2. Des entreprises bien renseignées quant à l'évolution de l'encadrement réglementaire et des normes.	Deux activités d'information par an.
3. Une harmonisation des systèmes d'encadrement québécois et canadien.	Complété en 2013.



LES CIBLES DE L'AXE 3

Pour contribuer à assurer l'harmonisation de l'encadrement réglementaire canadien et québécois, la Filière et ses partenaires ont convenu de travailler en tenant compte des cibles stratégiques suivantes.

CIBLE STRATÉGIQUE 1

Assurer l'intégrité de l'utilisation de l'appellation biologique au Québec et assurer l'harmonisation des normes canadienne et québécoise

- en participant aux travaux du Comité des normes biologiques de l'Office des normes générales du Canada et des groupes de travail associés, sur la base de consultations auprès d'aviseurs techniques et de dirigeants d'entreprise ;
- en faisant valoir les besoins de clarification des mandats et des responsabilités des instances qui interviennent au regard de la surveillance des produits d'appellation biologique sur le territoire québécois ;
- en assurant la prise en compte des problèmes et des préoccupations du secteur au sein des organisations responsables des réglementations canadienne et québécoise ;
- en faisant valoir la position du secteur biologique québécois auprès du Bureau biologique Canada (BBC), afin de s'assurer que la mise en application du Règlement fédéral sur les produits biologiques ne crée pas de préjudices administratifs et commerciaux aux entreprises québécoises ;
- en appuyant le maintien des normes biologiques québécoises tant et aussi longtemps que l'harmonisation avec les normes canadiennes ne sera pas complétée.

CIBLE STRATÉGIQUE 2

Assurer la diffusion des résultats des travaux sur la réglementation et sur les normes biologiques

- en analysant les répercussions des modifications de l'encadrement réglementaire fédéral et provincial sur le développement du secteur biologique ;
- en diffusant aux intervenants du secteur biologique les renseignements d'ordre réglementaire et commercial nécessaires au bon développement des entreprises biologiques ;
- en participant à des événements visant à communiquer les effets de la réglementation sur le développement des entreprises biologiques ;
- en organisant, à l'échelle du Québec, des activités de communication en matière d'encadrement réglementaire.

LE PLAN DE TRAVAIL POUR L'AXE 3

Les partenariats envisagés ne sont pas exclusifs. Certains sont déjà établis et d'autres restent à confirmer.

Activités	Échéance	Rôle de la Filière	Partenaires envisagés	Commentaires
Coordination de la représentation du Québec aux cinq comités techniques de l'Office général des normes du Canada.	2010-2011	Coordination	FABQ MAPAQ ACIA	Des aviseurs techniques devront être rémunérés par la Filière.
Participation à des rencontres avec des représentants de l'ACIA relatives à l'application de la réglementation fédérale sur le territoire québécois.	2010 à 2013	Maître d'œuvre et représentation	FABQ MAPAQ ACIA CARTV	Mettre en valeur les acquis du Québec en matière d'encadrement réglementaire.
Participation au suivi des travaux d'analyse de la Fédération biologique canadienne en matière de réglementation fédérale.	2013	Représentation	CARTV	
Analyses d'impact concernant les modifications à la norme, l'application du règlement fédéral et les accords et ententes sur le plan commercial.	2010 (1) 2011 (1)	Maître d'œuvre ou coordination	FABQ MAPAQ ACIA	Avec l'aide d'un consultant
Organisation d'activités d'information pour présenter l'impact réglementaire et normatif sur les entreprises biologiques québécoises.	2010 (1) 2011 (1)	Coordination	FABQ MAPAQ ACIA	

AXE 4

SOUTENIR L'ÉTABLISSEMENT DE MAILLAGES ET DE CHAÎNES DE VALEUR

Les maillages sont des formes de partenariat permettant généralement d'atteindre des objectifs qui seraient autrement inaccessibles. Les différentes formes de maillage visent à surmonter des difficultés grâce à la mise en commun d'information, de méthodes, et même de moyens financiers. La bonne performance de plusieurs entreprises s'explique d'ailleurs en grande partie par une large utilisation du maillage, où fournisseurs, sous-traitants, transporteurs, grossistes, détaillants et distributeurs unissent leurs efforts. Le défi des maillages consiste à concevoir des formes d'organisation et de coopération innovantes, où chacun y trouvera son compte.

Le défi des maillages consiste à concevoir des formes d'organisation et de coopération innovantes, où chacun y trouvera son compte.

Le secteur biologique, qui a déjà une pratique de concertation bien établie, est donc adéquatement outillé pour poursuivre et intensifier les maillages entre les différents partenaires du secteur et pour favoriser d'autres maillages avec des partenaires à l'extérieur du secteur. Cette formule ne peut que contribuer au développement du savoir-faire au sein des entreprises et permettre de trouver des solutions à certains problèmes vécus par le secteur.

L'approche chaîne de valeur, de son côté, vise à mieux capter la valeur ajoutée sur les marchés, aide à diversifier l'offre de produits biologiques et soutient l'accroissement de la capacité concurrentielle des entreprises. La création de chaînes de valeur permet aux entreprises de s'adapter rapidement aux nouvelles tendances de consommation et de partager les risques liés au développement. Au Québec, la chaîne de valeur biologique est déjà bien établie et structurée. Par conséquent, le secteur biologique a tout avantage à poursuivre et à développer ce type de formule, en déterminant des priorités dans la mise en place de nouvelles chaînes de valeur pour ses produits.

L'approche chaîne de valeur, de son côté, permet aux entreprises de s'adapter rapidement aux nouvelles tendances de consommation et de partager les risques liés au développement.

Les récentes mesures prévues par le MAPAQ offrent un soutien aux initiatives visant la mise en place de maillages et de chaînes de valeur. La Filière entend donc mettre en place des actions pour favoriser le développement de ces initiatives.

LES INDICATEURS DE L'AXE 4

Les indicateurs qui suivent permettront de mesurer l'atteinte de l'objectif pour le soutien de l'établissement de maillages et de chaînes de valeur.

Indicateurs	Objectifs
1. Nombre de chaînes de valeur amorcées.	Jeter les bases de développement d'une chaîne de valeur par année.
2. Nombre de maillages ou de partenariats d'affaires.	Tenir six rencontres visant l'établissement de maillages ou de partenariats dans le secteur biologique.



LES CIBLES DE L'AXE 4

Pour favoriser l'établissement de maillages et de chaînes de valeur, la Filière et ses partenaires ont convenu de travailler en tenant compte des deux cibles stratégiques suivantes.

CIBLE STRATÉGIQUE 1

Favoriser les maillages les plus prometteurs pour le secteur biologique

- en évaluant les possibilités de l'approche coopérative, des formules d'essaimage et des différents types d'ententes et de partenariats ;
- en informant les producteurs, transformateurs et distributeurs biologiques des possibilités, risques et avantages que présentent divers types de maillages ;
- en organisant des rencontres d'affaires, des rencontres de mentorats et toute autre activité favorisant les échanges entre des partenaires éventuels.

CIBLE STRATÉGIQUE 2

Soutenir la création de chaînes de valeurs et inciter les producteurs, transformateurs et distributeurs à participer à des projets spécifiques

- en formant un comité aviseur chargé de déterminer des chaînes de valeur prioritaires dans le secteur biologique ;
- en travaillant avec les entreprises de production, de transformation et de distribution à jeter les bases de chaînes de valeur ciblées ;
- en favorisant la mise en place de projets spécifiques répondant à des créneaux de marché en forte croissance.

LE PLAN DE TRAVAIL POUR L'AXE 4

Les partenariats envisagés ne sont pas exclusifs. Certains sont déjà établis et d'autres restent à confirmer.

Activités	Échéance	Rôle de la Filière	Partenaires envisagés	Commentaires
Rédaction d'un document faisant le point sur les formules de maillages et de partenariats possibles.	2010	Élaboration de projet, recherche de financement et supervision	Équiterre FABQ	Avec l'aide d'une firme spécialisée.
Évaluation de la pertinence de soutenir certains maillages et chaînes de valeur en fonction des marchés potentiels.	2010	Coordination	Comité chaîne de valeur de la Filière	
Diffusion de l'information recueillie.	2011	Maître d'œuvre		Site Internet Rencontres
Organisation d'activités de concertation regroupant les intervenants de secteurs jugés prioritaires, à l'intérieur desquelles des échanges interpersonnels seront favorisés	2011 : 2 2012 : 2 2013 : 2	Maître d'œuvre		
Octroi d'un mandat de démarchage dans le but de soutenir la création d'une chaîne de valeur par année.	2011	Élaboration de projet, recherche de financement et supervision		Embauche d'un consultant

AXE 5

AUGMENTER LE CONTRÔLE DES CONTAMINATIONS GÉNIQUES

La viabilité d'une entreprise qui commercialise un produit d'appellation biologique dépend essentiellement de sa capacité à maintenir des caractéristiques bien distinctes pour générer une plus-value auprès des consommateurs et des utilisateurs. Or, l'introduction dans la chaîne alimentaire de segments génétiques modifiés par les récentes technologies menace l'intégrité des produits biologiques et risque d'affecter la plus-value des produits sur les marchés. D'ailleurs, cette contamination génique a déjà eu un effet pervers sur certaines productions, comme le canola biologique, qui ne peut pratiquement plus être produit malgré une demande importante.

Il devient donc essentiel de travailler à l'amélioration du contrôle des contaminations géniques pour assurer le respect des seuils établis dans les pratiques commerciales et maintenir les acquis commerciaux du secteur.

Par ailleurs, les producteurs biologiques doivent assumer tous les coûts liés aux mesures de cohabitation, ce qui a pour effet de réduire leur capacité concurrentielle sur les marchés et même, dans certains cas, d'affecter la viabilité de leurs entreprises. Il est donc important d'examiner différentes formules de partage des responsabilités et des coûts afin de pallier ce problème.

L'introduction dans la chaîne alimentaire de segments génétiques modifiés par les récentes technologies menace l'intégrité des produits biologiques et risque d'affecter la plus-value des produits sur les marchés.

LES INDICATEURS DE L'AXE 5

Les indicateurs qui suivent permettront de mesurer l'atteinte des objectifs pour l'augmentation du contrôle des contaminations géniques.

Indicateurs	Objectifs
1. La mise en place de règles de cohabitation.	Effectives en 2012.
2. Des semences non OGM disponibles en bas du seuil de 0,3 %.	Obtention d'une garantie de la part de l'industrie en 2013.



LES CIBLES DE L'AXE 5

Pour contribuer à augmenter le contrôle des contaminations géniques, la Filière et ses partenaires ont convenu de travailler en tenant compte des trois cibles stratégiques suivantes.

CIBLE STRATÉGIQUE 1

Partager les coûts des mesures de cohabitation entre les entreprises utilisant des semences OGM et celles utilisant des semences non OGM

- en créant un comité d'experts pour conseiller la Filière biologique dans le dossier de la cohabitation ;
- en répertoriant les préjudices administratifs et commerciaux causés aux entreprises biologiques par les contaminations géniques ;
- en évaluant l'impact financier des contaminations géniques au Québec ;
- en répertoriant et en évaluant les façons de faire qui ont cours dans d'autres pays au regard des règles de cohabitation ;
- en développant des formules de partage des responsabilités et des coûts entre les entreprises qui utilisent des semences OGM et les entreprises biologiques.

CIBLE STRATÉGIQUE 2

Éviter les risques de contamination des semences biologiques

- en proposant de fixer dans les normes biologiques canadiennes et québécoises un seuil maximal de contamination des semences, en conformité avec le règlement européen ;
- en incitant les compagnies de semences à garantir des semences adaptées au Québec et qui tiennent compte des seuils de contamination déterminés au Québec ;
- en suscitant, lorsque nécessaire, l'intérêt de semenciers étrangers pour répondre aux besoins non comblés par les semenciers québécois ;
- en évaluant des façons de compenser les producteurs au regard des coûts de détection des OGM dans les semences non OGM ;
- en incitant les centres de recherche à développer et à rendre disponibles des plantes non OGM adaptées aux conditions du Québec ;
- en assurant une veille sur la jurisprudence relativement aux cas de contamination, afin de soutenir les représentations de l'industrie biologique ;
- en favorisant et en appuyant les initiatives qui visent à établir des zones de culture sans OGM.

CIBLE STRATÉGIQUE 3

Pallier la déficience dans la traçabilité des OGM

- en demandant que l'industrie des OGM assure la traçabilité des OGM et en assume les coûts ;
- en établissant des alliances avec des partenaires internationaux pour obtenir une prise en charge de la traçabilité par l'industrie des OGM ;
- en demandant que la traçabilité de toute nouvelle plante OGM soit assurée par l'industrie des OGM ;
- en assurant des représentations de l'industrie biologique dans le cadre des travaux relatifs aux organismes génétiquement modifiés au Québec et en Amérique du Nord.

LE PLAN DE TRAVAIL POUR L'AXE 5

Les partenariats envisagés ne sont pas exclusifs. Certains sont déjà établis et d'autres restent à confirmer.

Activités	Échéance	Rôle de la Filière	Partenaires envisagés	Commentaires
Création d'un comité d'experts pour conseiller le secteur dans le dossier de la cohabitation.	2010	Maître d'œuvre	FABQ Chercheurs Industrie des céréales FPCCQ	
Regroupement de l'information sur les OGM et leurs répercussions sur le bio.	2010	Collaboration	Observatoire transgène	
Développement des liens déjà élaborés avec les organismes canadiens, européens et américains.	2010	Maître d'œuvre	Canadian Biotech Network (CBAN) Institut National de la recherche agronomique (France) Fondation pour la recherche en agriculture biologique (OFRF)	
Suivi de la jurisprudence relative à la cohabitation.	En continu	Maître d'œuvre	Centre de recherche en droit public	
Diffusion des résultats de recherche.	En continu	Collaboration	Observatoire transgène	
Participation aux activités d'information sur les OGM.	En continu	Représentation		
Présentation des résultats des travaux du comité d'experts aux instances gouvernementales	Cohabitation : 2011	Représentation	AAC MAPAQ	

AXE 6

ASSURER LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE D'APPUI EFFICACE POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT À LONG TERME DU SECTEUR

Il semble bien établi que la structure de type filière soutient efficacement le développement du secteur biologique. En effet, une recherche commandée par la Fédération d'agriculture biologique du Québec et réalisée par ÉcoRessources fait état que le secteur biologique s'est bien développé dans les pays où ce type de structure avait été mis en place. La plupart du temps, cette organisation devait également assumer le mandat d'organiser l'expertise et les services nécessaires au développement des entreprises du secteur biologique sur son territoire.

Le MAPAQ a récemment confié plusieurs mandats à la Filière biologique du Québec, reconnaissant ainsi l'expertise que celle-ci a développée au cours des dernières années. La Filière connaît donc une augmentation significative de ses responsabilités et du financement lié à ses activités. C'est dans ce contexte que le conseil d'administration de la Filière a décidé de revoir ses règles de gouvernance et d'éthique, afin d'être mieux en mesure d'effectuer le pilotage stratégique de l'organisation. Cette révision en matière de gouvernance devrait également permettre à la Filière de modifier son statut afin de l'aider à assurer efficacement la mise en œuvre du nouveau plan de développement du secteur, de même que le financement à long terme de ses activités.

Par ailleurs, dans un contexte de croissance du secteur, les ressources provenant des instances gouvernementales et du secteur privé sont encore assez limitées. Cette situation exige une réflexion pour mettre en place une forme d'organisation permettant de créer une masse critique d'expertise et d'assurer ainsi l'avenir du secteur par un soutien approprié et continu.



Dans un contexte de croissance du secteur, cette situation exige une réflexion pour mettre en place une forme d'organisation permettant de créer une masse critique d'expertise et d'assurer ainsi l'avenir du secteur par un soutien approprié et continu.

LES CIBLES DE L'AXE 6

Les indicateurs qui suivent permettront de mesurer l'atteinte des objectifs concernant la mise en place d'une structure d'appui efficace pour soutenir le développement à long terme du secteur.

CIBLE STRATÉGIQUE 1

Revoir les règles de gouvernance de la Filière biologique du Québec

- en modifiant les règlements généraux de la Filière, notamment au regard de la nomination et de la composition de son C.A., du membership et de la vérification et surveillance de sa gestion ;
- en mettant en place une politique de gouvernance qui répondra aux besoins organisationnels liés à la mise en œuvre du plan de développement et à l'exécution des mandats gouvernementaux ;
- en augmentant la visibilité des travaux de l'organisation.

CIBLE STRATÉGIQUE 2

Déterminer la formule la mieux adaptée à la réalité québécoise pour créer une masse critique de ressources professionnelles en mesure de soutenir le secteur biologique

- en analysant les formules déjà expérimentées ici ou ailleurs ;
- en évaluant divers moyens de financement et de partenariats ;
- en précisant les champs d'action d'une telle forme d'organisation.

Il sera possible de mesurer l'atteinte des objectifs pour cette cible par le dépôt de documents relatifs aux règlements généraux et aux nouvelles règles de gouvernance de la Filière, ainsi que par le dépôt de la proposition d'une formule concertée et adaptée au Québec visant à créer une masse critique d'expertise en soutien au secteur biologique.

4 CONCLUSION

Le plan de développement du secteur biologique comprend un plan de travail de la Filière biologique du Québec pour chaque axe de développement retenu. Ce plan se situe dans le prolongement de celui couvrant les années 2004-2009. Il fait également suite aux préoccupations soulevées dans le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec (rapport Pronovost), car il répond aux tendances sociétales décrites par la Commission en ce qui a trait à l'importance accordée par les consommateurs à leur santé, à la protection de l'environnement, aux achats de proximité et aux produits du terroir. Le nouveau plan du secteur participe aussi aux objectifs de diversification de l'agriculture québécoise, de création de valeur ajoutée et d'occupation du territoire.

Ce plan de développement associé aux mesures du chantier bio mené par le MAPAQ de même qu'aux autres programmes annoncés, donne suite à la majorité des recommandations du rapport Pronovost. Les travaux qui seront réalisés dans le cadre de ce plan devraient donc permettre au secteur d'améliorer sa capacité concurrentielle sur les marchés et d'augmenter l'accessibilité des produits biologiques auprès des consommateurs québécois.

ANNEXE 1

LISTE DES DOCUMENTS PRODUITS AU COURS DE L'EXERCICE

1. *Bilan des activités et résultats, Plan stratégique du secteur des aliments biologiques du Québec 2004-2009*, FBQ, octobre 2009, 27 pages.
2. *Compilation, Évaluation des défis inscrits au bilan*, FBQ, octobre 2009, 8 pages.
3. *Compte rendu de la rencontre d'orientation du 26 octobre 2009 tenue à Drummondville*, FBQ, 11 pages.
4. *Compte rendu de la rencontre du 4 novembre 2009 portant sur la transformation des produits biologiques au Québec*, FBQ, 6 pages.
5. *Recommandations du Rapport Pronovost concernant le bio*, FBQ, 3 pages.
6. *Les principaux constats de l'étude comparative des politiques et des stratégies utilisées dans les autres pays afin de soutenir le développement de l'agriculture biologique*, FABQ, 10 pages.

ANNEXE 2

LISTE DES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES AUX RENCONTRES DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE

Rencontre du 26 octobre 2009

Jean-Pierre Ayotte	CCDA
Julie Belzile	Filière biologique du Québec
Isabelle Bouffard	FABQ
Christian Champigny	FABQ
Régis Denis	Club L'Envol
Andrée Deschênes	Jardin des Pellerins (Le)
Daniel Dubé	Sobeys-Rachelle-Béry
Yves Gélinas	CARTV
France Gravel	Écocert Canada
Isabelle Joncas	Équiterre
Maryse Leblanc	IRDA
Martin Lemoine	Fruit d'Or
Alain Rioux	Filière biologique du Québec
Claire Ruhlmann	Équiterre
Monique Thomas	CÉTAQ
Nicolas Turgeon	MAPAQ

Rencontre du 4 novembre 2009

Réal Beaulieu	Unisoya 1986 inc.
Élaine Bélanger	La Maison Orphée inc.
André Blanchette	Fromagerie L'Ancêtre
Luc Desbiens	Citadelle
Laurent-Étienne Desgagné	TRANSAQ
Ernest Desrosiers	TRANSAQ
Louis Ménard	TRANSAQ
Fadia Naim	Cintech
Alain Rioux	Filière biologique du Québec
Marie-Philippe Saint-Vincent	Boucherie Les viandes Saint-Vincent

ANNEXE 3

LISTE DES PERSONNES CLÉS RENCONTRÉES DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU PLAN

Robert Cloutier	Gestion Montemurro
Robert Beauchemin	Moulins de Soulange
Gérald Bouchard	FABQ
Isabelle Bouffard	FABQ
Marielle Martineau	Ferme Marchel
Michel Dupuis	Ass. Réseau Agri-Conseil
France Gravel	Filière biologique du Québec
Patrice Carle	Centre d'expertise en gestion agricole
Pierre Lachance	MAPAQ
Sylvain Dufour	Fruits d'Or

ANNEXE 4

LISTE DES ACRONYMES

ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
CAAAQ	Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
CARTV	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
CCDA	Conseil canadien de la distribution alimentaire
CEGA	Centre d'expertise en gestion agricole
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
CTAQ	Conseil de la transformation agroalimentaire du Québec
FABQ	Fédération de l'agriculture biologique du Québec
FBQ	Filière biologique du Québec
FPCCQ	Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec
IRDA	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MDDEP	Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
OGM	Organisme génétiquement modifié
SIAL	Salon international de l'agroalimentaire

ANNEXE 5

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Afin d'être en mesure d'évaluer la progression dans l'atteinte des résultats, des indicateurs de suivi et des objectifs de croissance ont été retenus. Ces objectifs de croissance sont d'ordre collectif et ne sauraient engager la responsabilité d'un partenaire ou d'une entreprise sur une base individuelle. À partir des résultats obtenus, une évaluation des objectifs sera faite chaque année pour apporter les ajustements nécessaires.

LES SUPERFICIES SOUS RÉGIE BIOLOGIQUE

Compte tenu du taux de croissance du secteur biologique au cours des dernières années, l'évolution du marché, le soutien additionnel au secteur et l'environnement réglementaire actuel des entreprises, on évalue que les superficies sous régie biologique devraient augmenter de plus de 19 %, pour atteindre 50 000 hectares en 2013.

LE NOMBRE D'ENTAILLES D'ÉRABLIÈRES SOUS RÉGIE BIOLOGIQUE

Compte tenu du taux de croissance du secteur acéricole au cours des dernières années, l'évolution des marchés, l'évolution des techniques de production et la stabilisation de la norme acéricole, on évalue que le nombre d'entailles d'érablières sous régie biologique pourrait augmenter de 17 %, pour atteindre 7,5 millions d'entailles en 2013.

LE NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES CERTIFIÉES BIOLOGIQUES

Compte tenu du développement du savoir-faire au cours des dernières années, le soutien à la conversion des terres et la valorisation du secteur auprès des entreprises et des consommateurs, on évalue que le nombre d'entreprises agricoles certifiées biologiques devrait augmenter de 26 %, pour atteindre 1 300 entreprises en 2013.

LE NOMBRE D'ENTREPRISES DE TRANSFORMATION BIO

Compte tenu de l'augmentation des volumes de production au cours des dernières années, l'évolution du marché des produits transformés, l'intérêt accru des entreprises de transformation pour les produits biologiques, l'évolution des techniques et des procédés de transformation, de

même qu'un meilleur accès aux intrants, on évalue que le nombre d'entreprises biologiques devrait augmenter de près de 11 %, pour atteindre le nombre de 220 entreprises en 2013.

LES BUDGETS DE RECHERCHE CONSACRÉS AU SECTEUR BIOLOGIQUE

Au cours des dernières années, des investissements annuels moyens de plus de 600 000 \$ ont été faits dans le domaine de la recherche pour le secteur biologique, à partir du Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique du MAPAQ. Compte tenu de l'intérêt actuel des centres de recherche envers le mode de production biologique, de même que les programmes de recherche qui sont davantage orientés pour soutenir le développement du secteur biologique, on évalue que les secteurs de production biologique pourraient bénéficier d'investissements moyens d'un million \$ par année en recherche, tous programmes confondus.

LE DEGRÉ DE CONFIANCE DES CONSOMMATEURS QUÉBÉCOIS À L'ÉGARD DES PRODUITS BIOLOGIQUES

Compte tenu des fonds qui devraient être investis dans la Campagne de valorisation de l'appellation biologique au Québec et les actions qui devraient découler de cette campagne, on évalue que le degré de confiance des consommateurs québécois envers les produits biologiques devrait connaître une augmentation d'environ 10 %.

LE NOMBRE D'ENTREPRISES AYANT ADHÉRÉ AU LOGO BIO QUÉBEC

Compte tenu du nombre d'entreprises adhérentes au logo BIO Québec en 2009, les fonds qui devraient être investis dans une campagne d'adhésion annuelle au logo, ainsi que les argumentaires déjà développés pour susciter l'adhésion, on évalue que le nombre d'entreprises de production et de transformation adhérentes au logo devrait doubler, pour atteindre 600 entreprises en 2013.



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOLOGIQUE DU QUÉBEC

Ce document a été réalisé à l'initiative de la Filière biologique du Québec, grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Pour de plus amples renseignements :

Filière biologique du Québec
5955, rue Saint-Laurent, Lévis (Québec) G6V 3P5
418 838-4747
info@filierebio.qc.ca www.filierebio.qc.ca



Ce document a été imprimé sur un carton contenant
10 % de fibres recyclées de postconsommation.

*Filière biologique
du Québec*